



REGIONALE D'ELEVAGE Saint Bernard - Dogue du Tibet - Aïdi

SENNECEY LE GRAND (71240)

Sur le lieu de l'exposition du CACS
de Sennecey Le Grand,
organisée par l'ACT de Bourgogne

SAMEDI 6 MAI 2023

Juges

Thierry ZALC & Didier BASSET

(Modification possible du jury en fonction du nombre de chiens engagés)



Dimanche 7 mai sera organisée une spéciale de race sur le même site, lors du CACS de Sennecey le Grand

Programme :

8h30 : Ouverture de l'exposition

8h30 9h30 : TAN

9h30 : Début des jugements

12h30 : Pause restauration sur place

15h30 : Ring d'honneur

N'oubliez pas de vous munir :

- du certificat de vaccination antirabique*
- du Certificat de naissance ou pedigree pour la confirmation ou le TAN
- de la carte de tatouage



***La vaccination contre la rage est obligatoire pour les chiens étrangers**

HOTEL à proximité du lieu de l'exposition

Hôtel La Mirandole

43 Avenue du clos Mouron - 71700 Tournus

Tel 03 85 51 23 86.

Aucune cage n'est envisagée,
mais le cadre de la manifestation permet de garder les voitures
assez proches.

RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le service vétérinaire sera assuré par un Docteur vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau
- des chiens aveugles ou estropiés
- des chiens dangereux
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits, ainsi que les chiennes en chaleur.

La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement resteront acquis au Club, afin de régler les frais engagés pour la préparation de l'exposition.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant (Propriété du chien certifiée par la carte d'identification). Ne seront pris en compte que les engagements accompagnés du montant de l'inscription. Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date des engagements ;
- les engagements « au poteau » le jour de l'exposition exception faite de la classe de Lot d'affixe ;

Le montant de l'engagement restera acquis au club si un chien inscrit ne se présente pas à l'exposition ou un chien refusé à l'entrée par le vétérinaire qui contrôle, dont la décision est sans appel (voir paragraphe « service vétérinaire »).

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;

- ceux qui auront fait une fausse déclaration;
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice;
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre;
- ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution qui restera acquise au CFSBDT si après examen elles sont reconnues sans fondement.

RESPONSABILITÉ - La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (Voir paragraphe Réclamations).

REFUS OU EXCLUSIONS

- 1) des engagements : la société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les

- rembourser sous déduction de 10 % du montant pour frais de secrétariat, même après les avoir acceptés ;
- 2) des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) ;
 - a) ceux refusés par le service vétérinaire ;
 - b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés ;
 - c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite ;
 - d) ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring, et si besoin, d'un interprète. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.
Un juge défaillant peut être remplacé par un suppléant ou tout autre juge qualifié pour la même race
Un deuxième juge sera désigné si le nombre de chiens dépasse 50 chiens environ.

Se munir du certificat antirabique pour les chiens étrangers.

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus et la toux de chenil.

**Clôture des engagements :
22 AVRIL 2023
(date de réception)**

DEMANDE D'ENGAGEMENT RÉGIONALE D'ÉLEVAGE SAINT BERNARD - DOGUE DU TIBET - AIDI

une feuille par chien (photocopies acceptées) à adresser à :
CEDIA - Régionale CFSBDT Sennecey - 67 rue du G^{al} Leclerc - 67202 WOLFISHEIM
accompagnée obligatoirement de votre règlement par chèque à l'ordre de **C.F.S.B.D.T.**,
ainsi que la photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens étrangers
Renseignements : F. CLERGET 06 49 56 99 30 - A. SABOTAVA 06 24 81 15 41

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

RACE : _____

Sexe : Mâle Femelle Poil long Poil court (pour les Saint-Bernard)

Nom du Chien : _____

LOF : _____ Tatouage : _____ Né le : _____

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Nom du Producteur : _____

Nom du Propriétaire : _____ n° Adhérent : 2023/ _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Mail : _____

Classe d'engagement :
Intermédiaire 15/24 mois Ouverte TAN à partir de 15 mois Baby 4/6 mois Travail (15 mois) Confirmation Puppy 6/9 mois Champion Confirmation à titre initial Jeune 9/18 mois Vétérin à partir de 8 ans Confirmation à titre initial

Le CFSBDT organise cette manifestation dans le respect des règles officiellement en vigueur ce jour et informe les participants que la validation de leurs résultats est subordonnée au respect des prescriptions SCC

Le qualificatif Excellent permettra, ainsi que l'obtention du TAN, de faire entrer ou de faire progresser votre chien dans la grille de sélection. Les qualificatifs EXC ou EXC + permettra de faire progresser votre chien pour le titre de champion club.

Les chiens sans origine connue doivent être engagés en classe ouverte et TAN obligatoire.

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus.

J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chénil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Par mon inscription, j'autorise le CFSBDT à reproduire les photographies prises officiellement lors de la manifestation, et ce sans contrepartie aucune.

Fait à _____ le _____

Signature du propriétaire

Participation aux frais	Tarif	Tarif Adhérent* avec réduction	Sommes adressées
1 ^{er} chien (catalogue compris)	49 €	37 €	
2 ^e chien	41 €	29 €	
Pour chacun des suivants	30 €	20 €	
Baby, Puppy, Vétérin (à partir du 2 ^e chien)	30 €	20 €	
TAN à partir de 15 mois	34 €	18 €	
Jeune présentateur	8 €	5 €	
Carte dentaire	8 €	5 €	
Total des engagements			

*** Adhérent à jour de cotisation
Aucun engagement ne sera remboursé**

Les engagements en classe :
lots de reproducteurs, lots d'affixe, paires et couples : 10 €
(gratuits pour les adhérents du CFSBDT). Inscription sur place.

Pour l'engagement en classes Paires et Couples la présentation de la carte d'identification sera exigée lors de votre inscription sur place.

Confirmation gratuite pour les chiens inscrits en classe individuelle.
Pour les chiens venant simplement pour la confirmation : 45 €
34 € pour les adhérents du club.

Engagements internet : <https://cedia.fr>

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 22 avril 2023